Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601527-20251216-D099_25-DE

Commune de Le Palais
BELLE ÎLE EN MER

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre, à 19 heures 01, le Conseil municipal de la Commune de PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 12 décembre 2025 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle du 45 avenue Carnot, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Georges MIGNON,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Jacqueline KERIGNARD, Carine LE HEN, Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Francis VILLADIER,

Était excusé et avait donné pouvoir : Yann LE POINTER à Tibault GROLLEMUND,

Etaient absents excusés : Marie-Céline GUILLERME, Jean-Claude LORIOT, Monique PAUL, Aude PORTUGAL, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER, Sylvie TREMEAC-PICHOT,

Etaient absents non excusés : Guillaume CHATELAIN, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU,

Secrétaire de séance : Béatrice TERRIEN

Nombre de conseillers en exercice : **22** Quorum : **11** Présents : **12** Votants : **13**

Délibération n° 099-25

PROPICE : Approbation des projets d'actes relatifs à la prise de garanties hypothécaires à l'encontre de la société PROPICE

Aux termes d'un bail emphytéotique administratif, reçu le 17 décembre 2024, par Maître Raphaël LEONETTI, il a été donné, pour une durée de 42 ans, à bail, à :

La société dénommée PROPICE HAUTE BOULOGNE, société par actions simplifiée, dont le siège est à SAUZON (56360), Anterre, identifiée au SIREN sous le numéro 899 524 482 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT.

Le bien sis au lieudit Haute-Boulogne, cadastré à la section AH, sous le numéro 156 , formant le lot volume 1 : une partie de bâtiment à restaurer (ancien « bagne des Enfants » de Belle Ile) comprenant 2 grands espaces de stockage séparés par un porche et surmontés de greniers, d'un bâtiment à usage de garage et remises, d'un espace enherbé et de coursives, d'une partie de mur d'enceinte en limite avec la voie publique et de tout ce qui se trouve au-dessus de ces éléments

Il a été stipulé, dans ledit bail, que, conformément à l'article L. 1311-3 2° du Code Général des Collectivités Territoriales, le droit réel conféré par le Bail ainsi que les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier situés sur la dépendance domaniale occupée ne peuvent être hypothéqués que pour garantir les emprunts contractés par le Preneur en vue de financer la réalisation des travaux de rénovation de l'Immeuble prévus au bail.

Le contrat constituant l'hypothèque doit, à peine de nullité, être approuvé par le Bailleur.

A cet, effet, et après avoir pris connaissance des projets d'actes de prêts ci-annexés,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Travaux en date du 9 novembre 2025,

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver les projets annexés, constituant des prises de garanties hypothécaires au profit de :**
  - ✓ **La Banque Populaire Grand Ouest :**
    - Nature de l'inscription : hypothèque conventionnelle
    - Objet : Agencement / Aménagements bâtiments de l'immeuble objet du bail
    - Durée : deux cent soixante-quatre (264) mois
    - Somme en principal de SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (670 000.00 EUR),
    - Montant total de l'inscription (montant en principal et accessoires) HUIT CENT QUATRE MILLE EUROS (804 000.00 EUR).

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601527-20251216-D099_25-DE

- ✓ **La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire**
  - Nature de l'inscription : hypothèque conventionnelle
  - Objet : Agencement / Aménagements bâtiments de l'immeuble objet du bail
  - Durée : deux cent soixante-quatre (264) mois
  - Somme en principal de SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (670 000.00 EUR),
  - Montant total de l'inscription (montant en principal et accessoires) HUIT CENT QUATRE MILLE EUROS (804 000.00 EUR).
- ✓ **La société dénommée CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE QUIBERON**
  - Nature de l'inscription : hypothèque conventionnelle
  - Nature de l'inscription : hypothèque conventionnelle
  - Objet : Agencement / Aménagements bâtiments de l'immeuble objet du bail
  - Somme en principal de SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (670 000.00 EUR),
  - Montant total de l'inscription (montant en principal et accessoires) HUIT CENT QUATRE MILLE EUROS (804 000.00 EUR).

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

MAIRIE DE LE PALAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)